



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi  
Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité



Direction  
de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques

Le Directeur

Direction générale du travail

Le Directeur

39-43, quai André Citroën  
75902 Paris Cedex 15

Téléphone : 01 44 38 32 15  
Télécopie : 01 44 38 24 38

Site internet  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Note

aux

**Membres de la formation « Emploi  
Revenu » du CNIS**

Date : 30 novembre 2007

Référence : NH/TC/DM/CTS/2007-n°61

**Objet : Présentation de l'enquête SUMER pour avis d'opportunité**

La Dares et la Direction générale du travail présentent aujourd'hui le projet d'enquête SUMER 2008-2009 pour avis d'opportunité.

L'enquête SUMER est une pièce importante de notre dispositif de connaissance des conditions de travail et des risques professionnels. Il nous paraît essentiel de soumettre la nouvelle édition de cette enquête au CNIS.

Votre formation doit aujourd'hui se prononcer sur l'opportunité de réaliser l'enquête SUMER en 2008-2009. Si cet avis d'opportunité nous est accordé, le CNIS, par le Comité du label, sera amené à discuter de façon approfondie la méthodologie de l'enquête, de façon à garantir sa crédibilité scientifique et à renforcer sa légitimité auprès du public et des partenaires sociaux.

Les organisations professionnelles représentatives des employeurs ont émis des critiques et des réserves sur la méthodologie des précédentes enquêtes SUMER. Deux points importants semblent cependant faire consensus :

- l'enquête SUMER, qui est aujourd'hui la seule enquête nationale permettant de quantifier les expositions aux risques professionnels, doit être renouvelée et améliorée ;
- les médecins du travail sont des acteurs incontournables pour procéder de façon informée au relevé de ces expositions.

En cohérence avec les décisions prises lors de la conférence sociale sur les conditions de travail du 4 octobre 2007, la Dares et la DGT seront particulièrement attentives à ce que les avis, suggestions et propositions des partenaires sociaux soient pris en compte et étudiés de façon approfondie, dans le cadre du Comité de suivi de l'enquête et du Comité scientifique qui sera chargé d'arrêter les principaux choix méthodologiques pour cette enquête. Concernant ce Comité scientifique, nous sommes naturellement soucieux d'assurer sa qualité et sa diversité, et nous examinerons avec intérêt vos éventuelles suggestions à cet égard.

Le Directeur de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques

Antoine MAGNIER

Le Directeur général du travail

Jean-Denis COMBEXELLE